

ACL - TARIFS GRESIVAUDAN - ANNEE 2018

Tarifs concernant toutes les activités présentées dans la brochure ACL ci-jointe, et applicables aux familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Grésivaudan.

Ces tarifs tiennent compte des aides financières de la Communauté de Communes.

CENTRES DE LOISIRS

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE	DEMI-JOURNEE	DEMI-JOURNEE
	Repas compris	Avec repas	Sans repas
0 - 310	4,00 €	2,40 €	1,60 €
311 - 460	5,60 €	3,40 €	2,20 €
461 - 590	7,60 €	4,60 €	3,00 €
591 - 730	9,80 €	5,90 €	3,90 €
731 - 880	12,30 €	7,40 €	4,90 €
881 - 1171	14,70 €	8,90 €	5,80 €
1172 - 1440	19,20 €	11,60 €	7,60 €
+ 1440	24,00 €	14,50 €	9,50 €

SUPPLEMENT ACTIVITES SPECIALISEES PRATIQUEES DANS LE CADRE DES CENTRES DE LOISIRS

Les Petites Maisons Lundi, mardi, jeudi et vendredi, pendant les vacances (Escalade, Tir à l'arc, Expériences scientifiques) : ajouter 2 € par jour aux tarifs ci-dessus.

Le Clos d'Espiès Stages d'activités spécialisées (Zumba, Tir à l'arc, Gymnastique artistique, Stop motion) : ajouter 2 € par jour à ces tarifs. Les activités Cuisine, Création florale, Taekwondo, BasketBall, Land'art sont gratuites, mais nécessitent une réservation.

VILLA ARTHAUD et CLEM'ENFANTS

Activités spécialisées proposées le mercredi après-midi dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Equitation / Escalade	Tennis / Cirque	Judo / Judo d'éveil / Danse
- 450	202,50 €	173,70 €	144,00 €
451 - 1220	218,70 €	187,20 €	156,60 €
1221 - 1800	234,90 €	200,70 €	169,20 €
+ 1800	251,10 €	214,20 €	181,80 €

Tarifs forfaitaires pour les 9 séances du 2^{ème} trimestre 2018.

Le règlement des activités spécialisées est trimestriel et ne donnera lieu à aucun remboursement partiel en cours de trimestre.

Activités spécialisées proposées aux vacances de Printemps dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Equitation : 5 séances (du 9 au 13/04 ou du 16 au 20/04)
- 450	112,50 €
451 - 1220	121,50 €
1221 - 1800	130,50 €
+ 1800	139,50 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection

Adhésion à l'Association : 10 € (adhésion annuelle et familiale, valable du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018)

A NOTER : Les règlements par chèques vacances et par CESU sont acceptés.

Les règlements par Carte Bancaire sont possibles, uniquement au siège de l'Association.

Les règlements par virement sont également possibles : se renseigner auprès de notre secrétariat.